



***Faute d'avoir été consultée sur la loi du 27 mars 2012, l'Académie nationale de médecine, en partenariat avec le Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice, a décidé de mener, dès janvier 2012, une réflexion de fond sur « l'évaluation de la dangerosité psychiatrique et criminologique »***

*afin de proposer des pistes d'amélioration de la qualité de l'expertise médicale en rapport avec les lourdes conséquences humaines, médicales, sociales et judiciaires qu'elle implique.*

*Un groupe de travail a examiné la question du 21 février au 26 juin 2012 et auditionné dix experts du domaine, dans le contexte problématique suivant :*

□ **20% des individus incarcérés souffrent d'un trouble psychiatrique** - Plus des 2/3 des 200 000 personnes sous main de justice peuvent relever d'un suivi ou d'un avis psychiatrique - **500 psychiatres**

seulement

sont impliqués activement dans cette branche criminologique de la spécialité - Plusieurs régions ne disposent pas d'expert ;

□ **Depuis 2005 (commission Burgelin), la dangerosité pénale doit être évaluée sans considération relative à l'état mental du délinquant.**

**médecin n'a plus à faire seulement un diagnostic mais un pronostic**

;

le

□ **Alors que l'évaluation de la dangerosité criminologique est l'une des missions les plus difficiles qui puisse être confiée à un médecin psychiatre expert de justice, la loi du 27 mars 2012 remet en cause les compétences et la formation des experts psychiatriques ;**

□ **Depuis le 18 septembre dernier, une « conférence de consensus »** a été installée par la ministre de la justice pour établir une synthèse sur la question de la dangerosité et de la récidive avant la fin de l'année.

**Une nouvelle forme de dangerosité serait l'expert sans expérience**

**A l'occasion de l'adoption du rapport**

« **Évaluation de la dangerosité psychiatrique et criminologique** »

*et avant leur audition par la « **Conférence de consensus** »,*

*le 12 décembre prochain,*

**Pr Jacques Hureau**, ancien expert judiciaire - Membre de l'Académie nationale de médecine

**Pr Jean-Pierre Olié**, psychiatre – Membre de l'Académie nationale de médecine

Écrit par Académie de Médecine  
Mardi, 06 Novembre 2012 14:30 -

---

**M. Jean-Claude Archambault**, Président du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice (CNECJ)